



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 février 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 février 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERA
Mme Pauline PABIOT à M. Alexandre BLANDIN
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Jean-Pierre MARASI à Mme Annie MILLIARD
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Patrick BONDEUX
Mme Sylvie REBOULLEAU à M. Pascal KNOPP
Mme Pascale QUILLIER à M. Michel VENEAU
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Michel BARRIERE** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Tableau des effectifs - Emplois saisonniers
--

Conformément à l'article 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois saisonniers de la Communauté de Communes sont créés par son organe délibérant.

Suite aux besoins exprimés par les différents services de la Communauté de Communes, il convient de créer les postes saisonniers suivants pour l'année 2026 :

- Postes non permanents en Accroissement Saisonnier d'Activité (à temps complet) :
 - 2 adjoints d'animation (service Education à l'Environnement)
 - 8 adjoints techniques (service Prévention, Collecte et Traitement des déchets dont déchetteries / Réseau des Piscines)
 - 1 adjoint administratif (Réseau des Piscines)
 - 2 opérateurs des APS (Réseau des Piscines)
 - 1 éducateur des APS (Réseau des Piscines)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération
- **INSCRIT** les dépenses au budget.

Nombre de conseillers : 55 Présents : 39 Pouvoirs : 8 Votants : 47 Pour : 47 Abstention : 0 Contre : 0
--

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Michel BARRIERE, secrétaire de séance

Michel Barrieré

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 058-200067916-20260226-2026_26_02_11-DE

S2LOW